# Assemblée Générale de FRANSYLVA

**19 octobre 2021** 



1<sup>ère</sup> **RESOLUTION** : Approbation du rapport moral et du rapport d'activités

Après avoir entendu le rapport moral du Président et pris connaissance du rapport d'activités 2020 l'Assemblée générale approuve ces deux rapports.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité

**2e RESOLUTION** : Approbation du compte de résultat et du bilan

L'Assemblée générale, délibérant dans les conditions prévues par la loi et les statuts, après avoir entendu le rapport financier du Trésorier et ceux des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes clos au 31 décembre 2020, présentant un excédent de 6 018,55 €.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité



**3**<sup>e</sup> **RESOLUTION** : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice soit 6 018,55 € aux fonds propres statutaires.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité

**4**<sup>e</sup> **RESOLUTION** : *Quitus* 

L'Assemblée générale approuve tous les actes de gestion accomplis par le Conseil d'administration pendant l'exercice clos, s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2020 et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité



**5**<sup>e</sup> **RESOLUTION**: Renouvellement du mandat du Commissariat aux comptes

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du Commissaire aux comptes titulaire « PKF Fi.solutions » (anciennement REGI BVA) pour une durée de 6 ans

Nomination du Commissaire aux comptes suppléant

Cabinet Lautrette représenté par Olivier Lautrette 60 Rue Rivay

92300 LEVALLOIS PERRET

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité



**6**ème **RESOLUTION**: Renouvellement du mandat de 1 administrateur. Election de 3 nouveaux administrateurs

Le mandat de l'administrateur de Bretagne arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour.

Les administrateurs des régions Grand Est, Languedoc Roussillon et AURA ont démissionné de leurs fonctions

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'élire les administrateurs suivants :

Alain de KERNIER pour la Bretagne pour une durée de 5 ans

Cette élection est approuvée à l'unanimité moins une abstention

Anne DUNOYER pour le Grand Est jusqu'à l'Assemblée Générale de 2022

Cette élection est approuvée à l'unanimité

Max ALLIES pour Languedoc Roussillon jusqu'à l'Assemblée Générale de 2023

Cette élection est approuvée à l'unanimité

Bruno de BROSSE pour Rhône Alpes jusqu'à l'Assemblée Générale de 2022

Cette élection est approuvée à l'unanimité

La 6<sup>e</sup> résolution est adoptée

